



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 Février 2015**

L'an deux mille quinze, le 18 Février à 14 h 30, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

M. FLIPO Daniel Maire	M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint	Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint
M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint	Mme De FOMMERVAULT Jacqueline 4ème Adjoint	Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale
Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale	M. BERTO Thierry Conseiller Municipal	Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale
M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal	Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale	M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal
M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal	M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal	Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS

Mme De FOMMERVAULT Jacqueline	Procuration donnée à Monsieur SART Jean-Pierre
Mme NICOD Sylvie	Procuration donnée à Monsieur FLIPO Daniel
Mr LAMOTTE Arnaud	Procuration donnée à Madame RACOLIN Nathalie
Mr MALVEZIN Romain	Procuration donnée à Mr BERNADET Fabrice
Mr BERTO Thierry	Absent excusé
Mr PIOLET Cécile	Procuration donnée à Mr LOUGARE Jean-Michel

Membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Membres votant : 14
Date de convocation : 12 Février 2015

Secrétaire de séance : Madame RACOLIN Nathalie

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 18 Février 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 1^{ère} Classe des écoles maternelles à temps complet

Monsieur le Maire fait part de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde en date du 29 Janvier 2015 et de son arrêté établissant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés, **DIT** que ledit poste est créé à compter du 1^{er} Mars 2015 et **ACCEPTE** l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Demandes de subventions – Phase n° 4 - Travaux de restructuration du Groupe Scolaire

Le Maire rappelle la délibération du 05 Décembre 2012 acceptant le projet de restructuration du groupe scolaire ainsi que son financement et indique que la 1ère phase de travaux, à savoir la construction du restaurant scolaire et ses annexes, est achevée depuis Mars 2014.

Dans la continuité de cette opération, l'assemblée avait validé, lors de sa séance du 30 juillet 2014, la mise en œuvre des phases 2 et 3, dont le coût est estimé à 215.627,08 € HT, rappelant que ces 2 phases concernaient la création d'une salle de repos avec sanitaires et création de la salle de motricité en lieu et place de l'ancien réfectoire.

La demande de subvention déposée au titre de la DETR 2014 pour ce dossier a été retenue pour un montant de travaux de 167.432,30 €, avec accord de subvention pour 58.601,31 €.

Sans remettre en cause le dossier des phases 2 et 3 précité, et après avoir repris l'ensemble du projet initial, le Maire propose de réaliser, dès 2015, les travaux les plus urgents à savoir la phase n° 4 correspondant à la restructuration et à la mise aux normes des salles de classes avec remplacement des menuiseries extérieures, la construction d'un préau et d'une liaison couverte avec aménagements des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et la réfection des cours de récréation, indiquant que ces travaux s'élèvent à 264.422,25 € HT soit 317.306,70 € TTC.

Pour information, les travaux à retenir au titre de la DETR, c'est-à-dire hors honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux de VRD et Bureaux de Contrôles, sont estimés à 237.150,00 € HT, selon l'Avant Projet rédigé par Monsieur BLAZQUEZ David, Architecte.

Le Maire indique également que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la **DETR 2015** (35% maximum), par le Conseil Général (sur la base de 4 unités pédagogiques constituées par les 3 classes maternelles et la cour de récréation) et propose de solliciter la réserve parlementaire du Sénat pour nous aider à financer ces travaux.

Le projet de financement est donc proposé ainsi qu'il suit :

• Montant des travaux :	264.422,25 € HT
• DETR 2015 (35% sur 237.150 € HT) :	83.002,50 €
• Conseil Général (30.0000 € HT x 4 unités x 60%)	72.000,00 €
• Réserve parlementaire Sénat :	10.000,00 €
• Autofinancement budget commune :	99.419,75 €

Du fait de la reprise de l'ensemble du projet, le Maire indique qu'un avenant n° 3 viendra modifier le montant du marché de maîtrise d'œuvre, objet des délibérations des 03 juillet 2012, 16 janvier 2013 et 16 octobre 2013, et ce pour prendre en compte les ajustements apportés par rapport au projet initial.

Enfin, il propose à l'assemblée délibérante de valider la réalisation de ces travaux, de demander les subventions comme sus indiquées et de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises afin que ceux-ci puissent être entrepris pendant les prochaines vacances scolaires d'été.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la réalisation des travaux de réhabilitation des classes existantes ainsi que la cour de récréation du groupe scolaire comme sus indiqué pour un montant de 264.422,25 € HT soit 317.306,70 € TTC et approuve l'Avant Projet réalisé par le maître d'œuvre, Mr David BLAZQUEZ, Architecte.
- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR), auprès Conseil Général de la Gironde et dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur BLAZQUEZ David, Architecte, suite aux ajustements apportés par rapport au projet initial.
- **AUTORISE** le Maire, compte tenu de l'urgence de ces travaux qui ne peuvent être réalisés que pendant la période de grandes vacances, à lancer la consultation dès le Dossier de Consultation des Entreprises produit par le Maître d'œuvre.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Cadeau de naissance enfant Melle Julie COURBIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la naissance du 1^{er} enfant survenue 09 Janvier 2015 au sein du foyer de Mademoiselle Julie COURBIN, Employée à l'école communale.

A cette occasion, il propose d'offrir à Melle COURBIN un cadeau sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 150 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à procéder à cette dépense sous forme d'un bon d'achat de 150 € à valoir dans un magasin langonnais et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Projet de réalisation de gradins couverts au Stade des Charmilles

Le Maire fait part des problèmes engendrés par l'absence de gradins couverts au stade communal des Charmilles et qui s'avère préjudiciable quant à l'accueil des parents, licenciés et supporters lors des entraînements et des compétitions du Club de Football de Castets-en-Dorthe (C.A.C).

Pour pallier à ce manque d'équipement, le Maire informe qu'une étude financière a été rédigée par Mr Eric FORGI, Courtier en Travaux, pour la réalisation de gradins en béton couverts d'une charpente métallique, laquelle s'élève à 56.657,07 € HT (soit 67.990,88 € TTC).

Avant de passer à la phase réalisation, qui pourrait intervenir début 2016, et pour nous aider à finaliser et financer ce projet, le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Fédération Française de Football, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et au titre de la réserve parlementaire et sollicite l'accord de l'assemblée sur cette démarche.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **VALIDE** le projet de réalisation de gradins béton couverts d'une charpente métallique au stade des Charmilles pour un coût estimé à 56.657,07 € HT (soit 67.990,88 € TTC), **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès de la Fédération Française de Football, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et dans le cadre de la Réserve Parlementaire et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 30

Signature des membres présents à la séance du 18 Février 2015